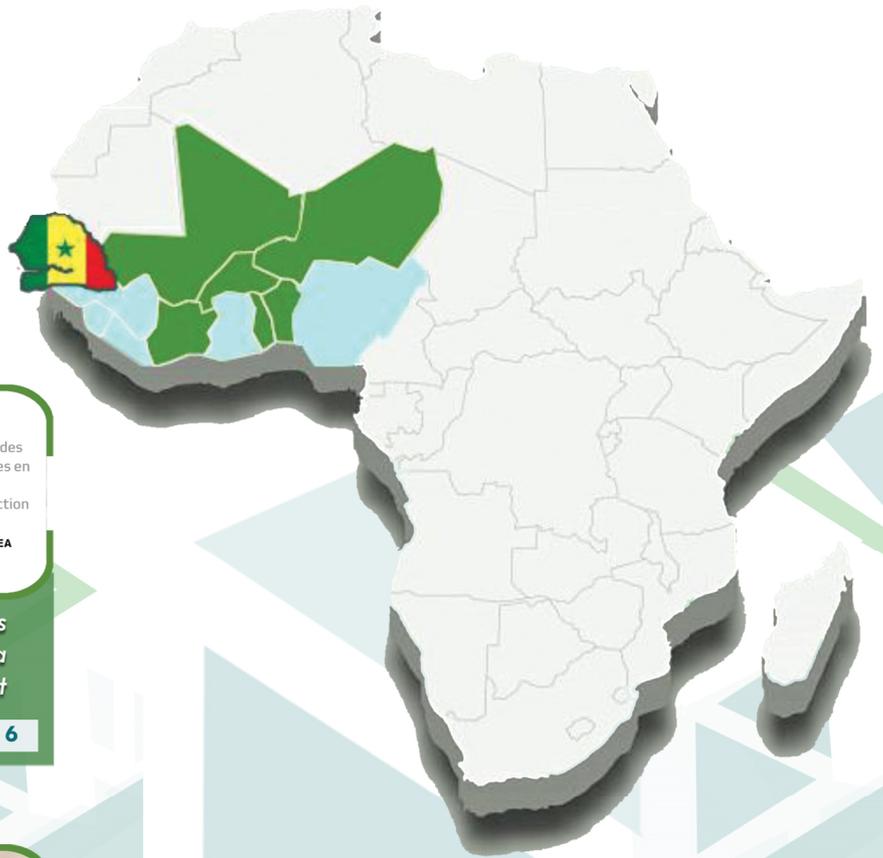




Bulletin d'information sur l'intégration régionale

Mai 2024

Numéro : 10



Financer la transition vers des
économies vertes inclusives en
Afrique : impératifs,
possibilités et moyens d'action

CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA CEA
28 Février - 5 Mars 2024
Victoria Falls, Zimbabwe

56^{ème} session de la Conférence des
Ministres africains des Finances, de la
Planification et du Développement
économique (CoM24)

Page : 6



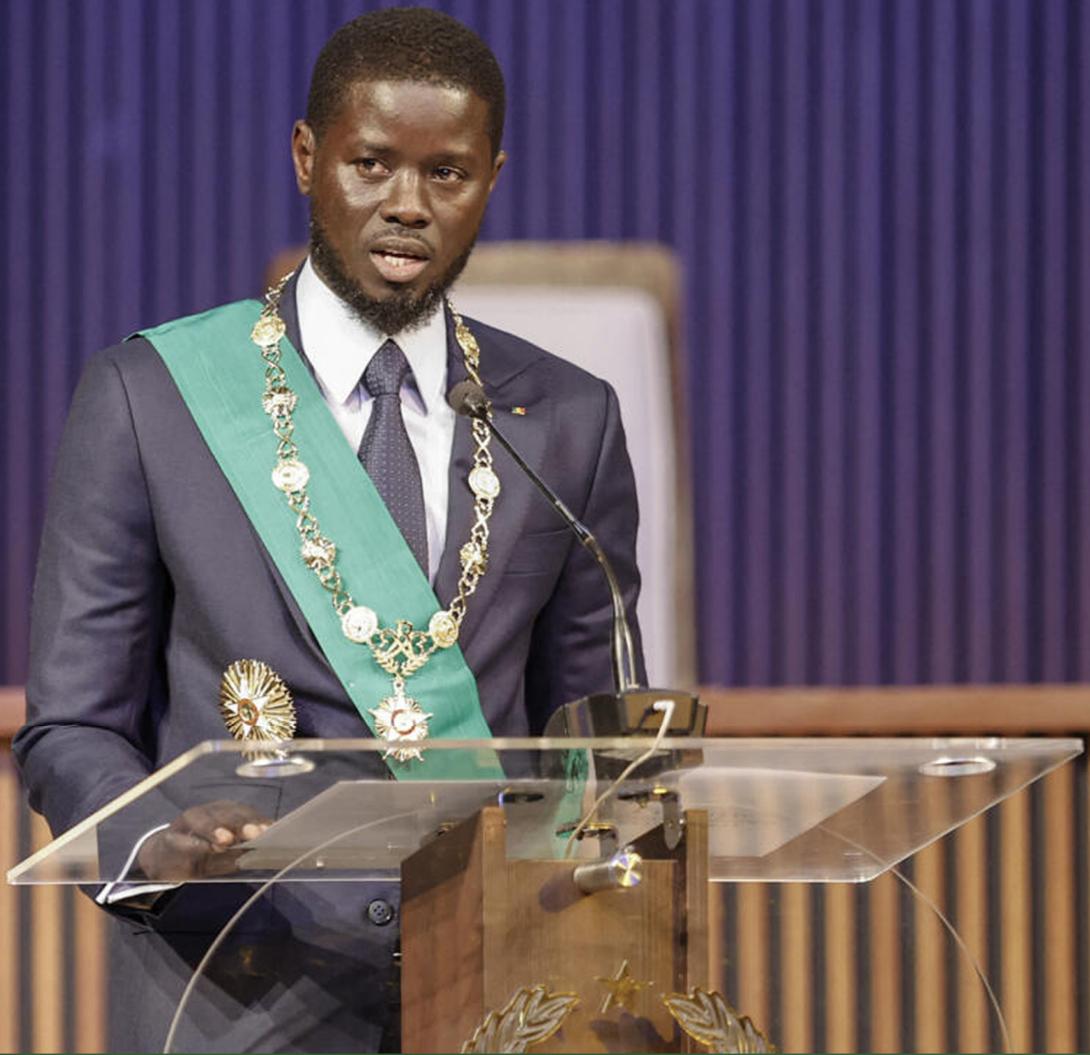
1^{ère} Session ordinaire du Conseil des Ministres de
l'UEMOA

Page : 13

DOSSIER

Le Projet d'interconnexion des
systèmes de paiement et de
règlement (EPSS) de la CEDEAO

Page : 15



“

Aux côtés de mes pairs, je réaffirme l'engagement du Sénégal à renforcer les efforts déployés pour la paix, la sécurité, la stabilité et l'intégration africaine.

”

S.E.M Bassirou Diomaye Diakhary FAYE, *Président de la République du Sénégal*
Extrait de son discours de Prestation de Serment (Mardi 02 avril 2024)



SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	P.4
ÉVÈNEMENTS PHARES.....	P.5
DOSSIER.....	P.15
TEXTES COMMUNAUTAIRES.....	P.17
SANTÉ & BIEN-ÊTRE.....	P.18

Orientations :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques

Mme Oumy NDIAYE SARR, Coordonnatrice de la CSI

Équipe de rédaction :

M. Souleymane LOUM THIAM

M. Ousmane SAMBE

Dr. Aliou NIANG FALL

Mlle Marième Fatou SEYE

Mlle Rokhaya THIAM

M. Mouhamed SECK

M. Mor DIOP

Mme Soda NDIAYE DIATTA

Comité de lecture :

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG

M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG

M. Alassane Diallo, Directeur de la DPEE

Infographie :

M. Thierno I. GAYE

Édition :

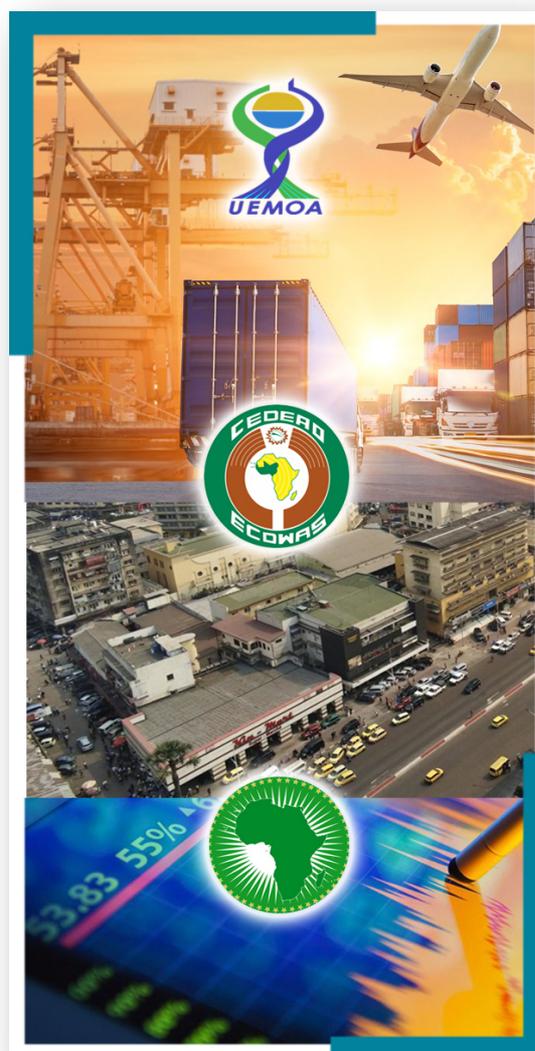
Imprimerie BRISTOL

Contact :

64, Rue Carnot X Saint Michel,
en face BICIS prestige
(+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration



NOS PARTENAIRES



L'actualité au niveau continental a été marquée par le 37^{ème} sommet ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (UA), tenu au mois de février 2024. La Conférence a mis l'accent sur l'importance de l'éducation, notamment de la jeunesse et le défi de la promotion de cette couche vulnérable de la population, souvent victime des effets de la migration irrégulière et du terrorisme.

La 56^{ème} session ordinaire de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique (CoM 2024), tenue en mars 2024 au Zimbabwe, a abordé la question du financement de la transition vers des économies vertes inclusives. Elle a fait le point sur l'action climatique face au défi de financement à long terme des États africains.

Au niveau de la CEDEAO, le fait saillant a trait à la tenue des réunions statutaires de l'Agence monétaire Ouest-africaine (AMAO) en février 2024. Le rapport de convergence examiné à cette occasion, a montré que la croissance économique de la région a connu une légère décélération pour s'établir à 3,7% en 2023 contre 3,9% en 2022. L'inflation a continué de grimper pour atteindre 21,5% en 2023 contre 16,9% en 2022. Le déficit budgétaire (hors dons) s'est amélioré passant de 5,8% du PIB en 2022 à 5,0% en 2023. Le taux d'endettement public s'est inscrit en hausse avec 46,7% en 2023 contre 34,9% en 2022. En termes de performance de convergence, le respect du critère relatif au déficit budgétaire reste toujours un défi auquel s'est ajouté celui de l'inflation depuis 2022.

L'étude sur l'évaluation prospective de la convergence macroéconomique et les implications pour la monnaie unique de la CEDEAO a été également examinée. Les résultats indiquent que le déficit budgétaire est le seul critère dont le taux de réalisation est resté faible. Les conclusions de l'étude ont montré que le respect des critères de

convergence tels que définis dans le Pacte pose un défi majeur. Toutefois, la convergence à point des États membres, à l'horizon 2026 pourrait être réalisée.

Concernant l'UEMOA, la 1^{ère} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEMOA tenue en mars 2024 a vu l'adoption du Projet de Décision fixant les montants seuils complémentaires pour la mise en œuvre de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive dans les États membres de l'UMOA. Ce nouveau texte vient compléter le dispositif de mise en œuvre de cette loi.

Par ailleurs, la réunion des correspondants des comités nationaux des politiques économiques (CNPE), tenue en avril 2024 a été l'occasion de procéder à l'évaluation de la plateforme en ligne de la Base de Données de la Surveillance multilatérale (BDSM). A ce titre, il a été relevé un bon niveau de renseignement en ligne de la BDSM, avec un taux moyen de remplissage de 61,3% pour l'ensemble des États membres en 2023 et de 73,5%, pour le Sénégal.

Cette dixième édition du bulletin tente d'analyser, dans un dossier, l'état de mise en œuvre du projet d'interconnexion des systèmes de paiement et de règlement (EPSS) de la CEDEAO. Ce projet, inscrit dans la feuille de route pour la monnaie unique (ECO), s'avère essentiel pour faciliter le règlement des transactions et renforcer la dynamique commerciale dans la CEDEAO. Sa mise en œuvre profitera à plus de 350 millions d'habitants de la Communauté et permettra d'engendrer des économies d'environ 400 millions de dollars US sur une période de cinq ans. En outre, l'AMAO a été instruite par le Comité des Gouverneurs d'élaborer des critères en vue de procéder à la sélection de l'institution qui va accueillir les infrastructures du système de paiement et de règlement.

37^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement



Le 37^{ème} Sommet ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) s'est tenu les 17 et 18 février 2024 à Addis-Abeba. La session s'est déroulée sous le thème de l'année 2024 de l'UA : « Eduquer un africain adapté au 21^{ème} siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, de qualité et pertinent en Afrique, tout au long de la vie ». Outre la thématique centrale, les dirigeants africains se sont également penchés sur des questions brûlantes du continent, allant de la paix et sécurité régionales, au développement continental, à la réforme de l'UA et à la présence de l'Afrique sur la scène internationale.

Revenant sur le thème, le Sommet a reconnu que pour la réalisation de l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063 « *Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable* », le continent devra investir considérablement dans l'éducation afin de promouvoir le capital humain et social, en mettant davantage l'accent sur l'innovation, la science et la technologie.

En 2022, le sommet mondial sur la transformation de l'éducation a classé le secteur de l'éducation parmi ceux ayant connu les crises les plus graves au niveau mondial, invitant à cet effet les États à renforcer les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable sur l'éducation (ODD4).

La réalité du secteur de l'éducation reste préoccupante dans son ensemble, malgré les efforts consentis. En effet, même avec une

augmentation substantielle du nombre d'enfants africains ayant accès à l'éducation de base, le sommet a relevé qu'un grand nombre d'entre eux ne sont toujours pas scolarisés.

Dans ce sillage, l'UA a lancé depuis 2016 la Stratégie continentale de l'Éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025). Sa mise en œuvre efficace permettra de rehausser la qualité du capital humain et social, de réaliser des progrès pour l'atteinte de l'ODD4 ainsi que de l'aspiration 1 de l'Agenda 2063.

Cette stratégie a pour objectif d'élargir l'accès à une éducation de qualité et adaptée aux besoins du continent. Elle vise à réorienter les systèmes d'éducation et de formation africains afin qu'ils répondent aux connaissances, aux compétences, aux aptitudes, à l'innovation et à la créativité nécessaires pour nourrir les valeurs fondamentales de l'Afrique et promouvoir le développement durable aux niveaux national, sous-régional et continental.

La réunion a pris bonne note de l'adoption d'une note conceptuelle et d'une feuille de route par le Conseil exécutif, pour encadrer les activités de promotion de l'éducation en Afrique au cours de l'année 2024.

Plusieurs recommandations ont été formulées, au titre desquelles, le sommet a invité les États membres et les CER à :

- accélérer l'intégration du plan stratégique de l'Agenda 2063 et l'harmoniser avec les plans de développement nationaux et régionaux ;

- mettre en place une nouvelle gouvernance globale pour faire face aux défis du moment tels que la réduction du fardeau de la dette et le changement climatique ;
- accompagner l'évolution des nouvelles technologies pour l'élaboration de projets sociaux inclusifs pour des sociétés prospères et démocratiques ;
- échanger sur les politiques en matière d'éducation, tout en prenant des engagements en vue de dynamiser ce secteur stratégique pour le développement du continent ;
- mettre l'accent sur le développement et la mise en œuvre de stratégies de transformation efficaces, durables et systémiques pour l'éducation en Afrique.

La Conférence a également adopté d'autres rapports thématiques portant sur l'accélération de la Zone de Libre-Échange continentale africaine (ZLECAf), l'agriculture, le changement climatique, le mécanisme d'évaluation par les pairs, l'AUDA- NEPAD, la réforme du Conseil de sécurité, l'état de la paix et de la sécurité en Afrique.

56^{ème} session de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique (CoM24)



La 56^{ème} session de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique (CoM 2024) organisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) s'est déroulée du 28 février au 05 mars 2024 à Victoria Falls (Zimbabwe). L'édition 2024 a porté sur le thème : « **Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et moyens d'action** ». A ce titre, les ministres entendent faire de l'action climatique une priorité absolue à intégrer dans les politiques publiques.

La problématique du financement à long terme de la transition vers des économies vertes inclusives reste tout de même un défi majeur.

La rencontre a permis, entre autres, d'échanger sur des dossiers phares notamment (i) la réforme de l'architecture financière mondiale pour gérer les problématiques relatives à la dette, au climat et au développement en Afrique ; (ii) la technologie au service du développement de l'Afrique et (iii) le commerce vert, la ZLECAf et les chaînes d'approvisionnement mondiales au service d'une transition durable.

Au titre de la réforme de l'architecture financière mondiale, il a été souligné l'absence de solutions pragmatiques adaptées au continent. Il est noté un décalage entre le niveau de financement des domaines cibles et les besoins de financement réels.

En effet, une part disproportionnée du financement de la lutte contre les changements climatiques a été consacrée à l'atténuation plutôt qu'à l'adaptation. D'autres ressources plus importantes accordées sous forme de prêts plutôt que de subventions, aggravent le fardeau de la dette. Au regard du contexte socio-économique, il apparaît urgent de prendre en compte le capital humain dans la réforme de l'architecture financière mondiale et de renforcer l'efficacité des institutions africaines de financement du développement.

Abordant la problématique du fossé numérique, les ministres ont relevé le coût élevé lié à l'accès aux outils numériques et aux données comme principaux freins à son essor. Dans ce cadre, la Conférence a estimé qu'il est crucial d'accentuer la collaboration avec les entreprises de télécommunications pour améliorer l'accès aux outils. De plus, il est essentiel de garantir l'interopérabilité et l'application de l'intelligence artificielle afin de créer une infrastructure cohérente et interconnectée et de soutenir la prise de décision fondée sur des données objectives.

Revenant sur les défis environnementaux, les autorités ont particulièrement mis l'accent sur la problématique du commerce vert. A cet effet, l'Afrique doit miser sur le développement de chaînes de valeur régionales et mondiales respectueuses de l'environnement, en vue de stimuler significativement le commerce intra-africain et de consolider les efforts pour pouvoir tirer le maximum de profit des richesses générées par les ressources naturelles du continent.

Au terme des échanges, la Conférence a formulé des recommandations. Pour les États, il

s'agit entre autres, de : (i) développer des initiatives visant à inciter le secteur privé à renforcer les marchés de capitaux nationaux ; (ii) inclure des clauses de résilience climatique dans les approches de restructuration de la dette ; (iii) harmoniser les réglementations fiscales afin de faciliter le développement des services financiers numériques ; (iv) élaborer et mettre en œuvre des stratégies et renforcer les compétences pour tirer parti de l'intelligence artificielle appliquée à la technologie de la Blockchain ; (v) développer une approche commune et un cadre de négociation pour apporter de la valeur ajoutée aux produits de base du continent et obtenir des crédits d'émission compétitifs à l'échelle mondiale ; (vi) accélérer les efforts visant à mettre pleinement en œuvre l'Accord portant création de la ZLECAf, notamment en sensibilisant le secteur privé ; (vii) créer des partenariats et promouvoir les investissements dans les chaînes de valeur régionales et (viii) encourager l'utilisation d'obligations vertes, bleues et durables en levant les obstacles qui continuent d'entraver leur émission et le développement des marchés verts.

A l'attention de la CEA, il s'agit entre autres, de : (i) faciliter l'intégration du capital humain dans la réforme de l'architecture financière mondiale ; (ii) améliorer l'accès des États aux financements abordables¹ ; (iii) renforcer la capacité des États à promouvoir et harmoniser les politiques fiscales relatives aux technologies ; (iv) soutenir les États dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies relatives à l'intelligence artificielle et à la technologie de la chaîne de blocs ; et (v) faire une étude sur l'impact de la taxe carbone sur la compétitivité des produits et services africains.

¹ par exemple en réorientant les droits de tirage spéciaux vers les banques multilatérales de développement et en améliorant le

Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt

Réunions statutaires de l'Agence monétaire Ouest-africaine (AMAO)



Les réunions statutaires de fin d'année 2023 de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) se sont tenues en février 2024 à Abuja (Nigéria). Le Comité technique a examiné le

rapport de convergence de la CEDEAO au titre de l'année 2023 et les rapports des études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour le lancement de l'ECO.

1. Rapport de convergence macroéconomique

Le rapport de convergence a fait le point sur les performances macroéconomiques et l'état de convergence des États membres en 2023.

Le cadre macroéconomique au sein de la CEDEAO est marqué par un léger ralentissement de la croissance économique qui s'est établie à 3,7% en 2023 contre 3,9% en 2022 dans un contexte de fortes pressions sur les prix, avec une inflation ressortie à 21,5% en 2023 contre 16,9% en 2022.

Les finances publiques ont été caractérisées par une amélioration du déficit budgétaire (hors dons) passant de 5,8% du PIB en 2022 à 5,0% en 2023 et une hausse du taux d'endettement public ressorti à 46,7% en 2023 contre 34,9% en 2022.

Au titre des échanges extérieurs, le solde du compte courant est ressorti excédentaire de 0,1% du PIB en 2023 après un déficit de 1,6% en 2022.

La conduite de la politique monétaire est empreinte de la nécessité de contenir les

pressions inflationnistes mais aussi de déployer des efforts pour soutenir la croissance et améliorer la liquidité du système bancaire.

Au regard de ce cadre macroéconomique, l'évaluation des performances de convergence a montré qu'aucun État membre n'a rempli l'ensemble des quatre (4) critères de premier rang en 2023. Le respect du critère relatif au déficit budgétaire reste toujours un défi auquel s'est ajouté celui de l'inflation.

La Guinée et le Liberia sont les seuls pays ayant respecté la norme relative au déficit budgétaire en 2023, en partie grâce au programme d'équilibre budgétaire au Liberia et à la rationalisation rigoureuse des dépenses en Guinée.

Pour ce qui est du critère relatif à l'inflation, cinq (5) États membres ont rempli la norme en 2023, contre trois (3) en 2022, reflétant les effets d'atténuation des pressions inflationnistes au sein de l'UEMOA.

Tous les pays de la ZMAO ont enregistré une inflation à deux chiffres, à l'exception de la Guinée, soutenue par la solidité de la monnaie nationale et l'expansion de la couverture de l'inflation à l'échelle nationale.

S'agissant du critère relatif au financement du déficit budgétaire par la banque centrale, douze (12) États membres l'ont respecté en 2023, contre onze (11) en 2022. Il s'agit des pays de l'UEMOA et quatre (4) pays de la ZMAO. Le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone n'ont pas respecté la norme en raison des pressions liées au financement des déficits budgétaires.

En ce qui concerne les réserves extérieures brutes, quatorze (14) États membres ont atteint l'objectif en 2023, contre quinze (15) en 2022, en raison de l'engagement des banques centrales à constituer plus de réserves extérieures pour faire face aux chocs extérieurs.

2. Évaluation prospective de la convergence macroéconomique et implications pour la monnaie unique de la CEDEAO

L'étude sur l'évaluation prospective de la convergence macroéconomique est réalisée par l'AMAQ, sur instruction de la 61^{ème} réunion ordinaire du Comité des Gouverneurs. Le but principal est d'évaluer la possibilité pour les États membres d'atteindre les objectifs fixés dans le Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique (PCSM) adopté en juin 2021 et son implication sur le lancement de l'ECO en 2027.

Les résultats de l'étude indiquent que le déficit budgétaire est le seul des six (6) critères dont le taux de réalisation est resté faible. Pour les autres critères, le taux de réalisation moyen pour l'ensemble des pays de la CEDEAO avoisine les 80%. Il ressort de l'étude que la convergence des politiques monétaire et budgétaire reste déterminante pour accélérer le processus d'intégration vers l'union monétaire.

S'agissant des critères de second rang, le nombre d'États membres ayant rempli la norme en matière de variation du taux de change nominal est resté inchangé en 2023, avec onze (11) États membres, comme en 2022. Tous les pays de l'UEMOA et le Cabo Verde ont rempli le critère en 2023 en raison de la stabilité de leurs monnaies nationales. Quatre (4) pays de la ZMAO n'ont pas rempli le critère en 2023 en raison des pressions sur le taux de change.

Relativement à la dette publique, la performance a évolué à onze (11) États membres en 2023 contre dix (10) en 2022.

Le Sénégal a respecté quatre (04) critères de convergence, dont deux (02) de premier rang (réserves extérieures brutes, financement du déficit par la Banque centrale) et deux (02) de second rang (ratio de la dette sur le PIB et variation du taux de change nominal).

L'étude a montré que le respect des critères de convergence tels que définis dans le Pacte pose un défi majeur aux États membres de la CEDEAO. Toutefois, sur la base d'une évaluation de la convergence à point à l'horizon 2026, combinée à des ajustements des critères de convergence, un certain nombre d'États membres pourraient potentiellement satisfaire à l'obligation de convergence. Pour cette raison, il serait crucial de renforcer l'efficacité de la convergence macroéconomique plutôt que de se concentrer sur une convergence durable.

Les recommandations de l'étude ont porté principalement sur l'amendement du Pacte de convergence et visent : (i) la modification de la condition relative à la convergence durable pour en faire une condition de convergence à point, à l'horizon 2026 ; (ii) la distinction entre l'échéance fixée pour la réalisation de la convergence au 31 décembre 2026 et l'entrée

dans la phase de stabilité, à partir de janvier 2027 ; (iii) la révision de la cible du critère relatif à l'inflation en introduisant une fourchette cible de $\pm 4\%$ autour du taux pivot de 5% ; (iv) l'adoption d'un critère de déficit budgétaire ajusté en fonction du cycle conjoncturel ou l'intégration d'une composante de déficit budgétaire structurel ; (v) le relèvement de la

stabilité du taux de change au critère de premier rang ; (vi) le relèvement de la contrainte portant le nombre de mois de couverture par les réserves à cinq (5) et enfin (vii) le maintien de l'approche graduelle pour déterminer les États membres qui formeront initialement l'union monétaire.

3. Monnaies numériques des Banques centrales de la CEDEAO

L'étude prospective sur l'impact potentiel des monnaies digitales sur le programme d'intégration monétaire de la CEDEAO a été réalisée par l'AMAO sur instruction du Comité des Gouverneurs lors de la 61^{ème} réunion ordinaire. Elle cherche à déterminer dans quelle mesure la transition vers les monnaies numériques pourrait engendrer de nouveaux défis et de nouvelles opportunités qui nécessiteraient de repenser l'approche traditionnelle de création d'une union monétaire.

A cette fin, l'AMAO a déterminé l'influence des monnaies numériques des Banques centrales (MNBC) sur la politique monétaire de celles-ci.

Les résultats indiquent que l'émission de la monnaie numérique augmentera la volatilité du multiplicateur monétaire et aura un effet expansionniste global sur ce dernier.

En effet, plus la monnaie numérique est acceptée, plus il y'aura de pression sur les dépôts à vue qui suivront une tendance baissière. Par conséquent, le ratio des dépôts à terme ne changera pas beaucoup à court terme mais augmentera à moyen et long terme.

Selon les résultats de l'étude, l'introduction de la monnaie numérique permettrait d'assurer le suivi des flux de capitaux, ce qui améliore la stabilité des taux de change. De plus, la monnaie numérique a une influence significative et est corrélée négativement à la vitesse de circulation de la monnaie.

Ceci pourrait être imputable à une préférence du public pour la détention de monnaie numérique au détriment de monnaie fiduciaire.

Les recommandations de l'étude ont porté principalement sur :

- l'exploration du mécanisme par lequel la monnaie numérique agit sur l'offre et la demande de monnaie régionale ;
- le renforcement des outils de politique monétaire et la mise en place d'un système de politique monétaire adapté au cadre de la monnaie numérique ;
- le benchmarking auprès des pays ayant expérimenté la monnaie numérique ;
- la mise en aval de la coopération régionale pour améliorer la connectivité, la compétitivité et la coopération du secteur financier ;
- l'élaboration et l'adoption des normes qui garantissent l'interopérabilité entre les monnaies numériques des Banques centrales des États membres et l'ECO qui devraient inclure des normes techniques, des cadres réglementaires et des protocoles de transaction ;
- l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires régissant les monnaies numériques des banques centrales, en mettant l'accent sur la protection des consommateurs, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Sensibilisation, vulgarisation et renforcement des capacités sur le Schéma de Libéralisation des Échanges



Le Schéma de Libéralisation des Échanges (SLE) a été mis en place depuis 1979 et constitue un mécanisme qui assure la libre circulation des marchandises originaires de la CEDEAO sans le paiement des droits de douane et des taxes d'effet équivalent à l'importation dans l'espace communautaire. Ainsi, il se veut être un instrument de promotion du commerce intracommunautaire.

Le SLE vise essentiellement à promouvoir le développement de l'entrepreneuriat dans la région, à accroître le commerce intrarégional (produits originaires) et à stimuler l'activité économique dans l'optique d'améliorer la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest sur le marché.

Le Sénégal, à travers le Bureau national de la CEDEAO, organise régulièrement des missions de sensibilisation, vulgarisation et renforcement des capacités sur le SLE.

Dans ce cadre, une mission d'appui à l'adhésion des entreprises au SLE a été effectuée au mois de mars 2024 à Sédhiou (Sénégal).

Les objectifs de la mission ont porté sur les points suivants :

- répertorier les entreprises ayant des capacités d'import-export, mais qui n'ont pas encore été agréées au SLE du fait de leur méconnaissance de cet instrument et/ou des procédures de demande d'agrément souvent rébarbatives ;
- organiser des sessions dédiées aux opérateurs préalablement identifiés sur le SLE en vue de leur fournir des informations sur les avantages du schéma ainsi que des conseils par rapport à ses procédures d'adhésion ;
- aider les entreprises à préparer leurs dossiers de demande d'agrément qui seront soumis au Comité national d'Agrément (CNA) ;
- renforcer les capacités des entrepreneurs jugés capables d'exporter leurs produits.

Après Sédhiou, le Bureau national CEDEAO et une délégation de l'AFAO (Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest) ont effectué

une visite au marché hebdomadaire sous-régional de Diaobé. Carrefour commercial où se rencontrent des citoyens des pays de la Sénégalie méridionale (Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Burkina Faso, etc.), le marché de Diaobé est un véritable marché sous-régional favorisant le développement des échanges intracommunautaires et les dynamiques socioculturelles intégratives. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger avec les acteurs et a permis de recenser les difficultés et de recueillir leurs besoins pour lever les entraves. Le Bureau national a prévu d'appuyer le marché sur le plan logistique afin qu'il puisse continuer de jouer son rôle de facteur d'intégration régionale.

Pour rappel, le BNC a pu finaliser la conception de son site internet en février 2024. La création de cette plateforme répond au besoin de renforcer la communication et de fluidifier les interactions entre les institutions et les acteurs dans le domaine de l'intégration régionale. Il s'agit, en effet, de mettre à la disposition des parties prenantes, les outils nécessaires à la maîtrise des enjeux de l'intégration et de mieux les impliquer dans cet important processus. Le site sera officiellement mis en ligne courant mai 2024.



1^{ère} Session ordinaire du Conseil des Ministres



La première session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEMOA s'est tenue le 28 mars 2024 au siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). A cette occasion, le Conseil a adopté le Projet de Décision fixant les montants seuils complémentaires pour la mise en œuvre de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive dans les États membres de l'UEMOA. Ce nouveau texte vient compléter le dispositif de mise en œuvre de cette loi uniforme.

Le Conseil a également examiné l'évolution récente des économies de l'Union. Il note qu'en dépit de la conjoncture internationale peu favorable, de la situation politique et sécuritaire et des effets du changement climatique, les perspectives économiques de l'UEMOA restent favorables. D'après les dernières prévisions de la BCEAO, la croissance du PIB de l'Union, en termes réels, ressortirait à 6,5% en 2024 (contre 5,7% en 2023) en liaison avec la hausse attendue des productions extractives et manufacturières.

Évaluation de la plateforme en ligne de la Base de Données de la Surveillance multilatérale



Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la Base de Données de la Surveillance multilatérale (BDSM), la Commission de l'UEMOA a tenu, en avril 2024,

une réunion des correspondants des Comités nationaux des Politiques économiques (CNPE). Pour rappel, la Commission a lancé la plateforme en ligne de la BSDM² en juin 2022.

² <http://bdsd.uemoa.int>

Cet outil est essentiel dans le cadre de l'élaboration des rapports périodiques sur la surveillance multilatérale et des travaux de prévision et d'analyse économique. La BDSM optimise la collecte de données macroéconomiques des États et la mise à disposition de celles-ci auprès du public (chercheurs, universitaires, acteurs du secteur privé, société civile, etc.). Il est attendu des États membres une mise à jour régulière de la plateforme en ligne pour les données trimestrielles et annuelles sur la période de 2000 à 2023 selon les secteurs concernés.

Il a été noté que la base a été globalement actualisée dans toutes ses composantes (comptes nationaux, prix, finances publiques, balance des paiements et situation monétaire). Il ressort de l'évaluation effectuée dans le cadre de la revue annuelle des réformes, politiques, projets et programmes communautaires de l'UEMOA un bon niveau de renseignement en ligne de la BDSM, avec un taux moyen de remplissage de 61,3% pour l'ensemble des États membres en 2023. Le Sénégal, pour sa part a enregistré un score de 73,4%, au-dessus de la moyenne de l'Union. Toutefois, des difficultés sont notées dans le renseignement des séries historiques pour certains États membres.

Elles sont relatives notamment à la rétropolation³ des comptes nationaux faisant suite aux changements d'année de base et au raccordement des indices des prix à la consommation et du commerce extérieur. Par ailleurs, l'évaluation a révélé quelques difficultés relatives à l'opérationnalisation de la plateforme avec l'absence de notification automatique dans le processus de validation des données par les CNPE et la Commission.

Pour consolider le processus de mise à jour de la plateforme en ligne de la BDSM, les recommandations faites aux États membres ont porté principalement sur : (i) la cohérence des données de la BDSM et les annexes des rapports de Surveillance multilatérale définis dans la stratégie de publication, notamment sur les données historiques et (ii) la poursuite des efforts de rétropolation en vue de disposer de séries homogènes sur la période couverte de 2000 à 2023.

Pour la Commission de l'UEMOA il s'agit : (i) de la transmission aux CNPE des résultats de l'évaluation et du rapport du Comité de gestion interne de la BDSM avant la revue technique et (ii) de l'automatisation du système d'alerte et de notification mais également du contrôle de cohérence des données.



³ Recalcul des données antérieures selon les concepts et la nomenclature du nouveau système (Comptabilité nationale)

Interconnexion des systèmes de paiement et de règlement de la CEDEAO



Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO (ECO), il a été retenu, dans la démarche, une stratégie d'intégration graduelle, conformément aux programmes d'intégration financière et d'interconnexion des systèmes de paiement. L'interconnexion des systèmes de paiement vise à favoriser les échanges intra-communautaires, à réduire les coûts relativement élevés et les délais de transactions bancaires entre les pays membres, grâce à un coût plus bas de paiement, de compensation et de règlement.

Le processus de mise en œuvre est décliné en deux (2) phases :

- l'élaboration et l'adoption des réglementations communes régissant les systèmes de paiement ; et
- la mise en place du système de paiement et de règlement de la CEDEAO.

Dans ce contexte, l'AMAO a été instruite pour conduire le projet d'interconnexion des systèmes de paiement et de règlement de la CEDEAO (EPSS) en collaboration avec la Commission de la CEDEAO et d'autres institutions régionales. L'objectif est de faciliter le règlement des transactions et de renforcer la dynamique commerciale dans la communauté.

Dans la zone UEMOA, l'interconnexion des systèmes de paiement est assez avancée avec un cadre réglementaire commun.

En effet, les pays membres ont mis en place depuis 2004, un Règlement brut en temps réel (RTBR) dénommé STAR-UEMOA, centralisé par la BCEAO. En tant que régulatrice de l'Union, la BCEAO dispose d'un règlement principal qui couvre presque tous les types d'instruments de paiement et de quelques règlements spécifiques sur la monnaie électronique et la surveillance des paiements.

Au niveau des pays de la CEDEAO hors UEMOA, le processus est mitigé avec un grand nombre de réglementations disparates répertoriées en général par type d'instrument de paiement. Le Ghana et le Nigéria ont déjà amélioré leur système financier et se sont dotés d'une plateforme de Règlement brut en temps réel (RBTR).

En plus des RBTR, il existe d'autres systèmes de paiement tels que les systèmes gérés par les banques (réseaux interbancaires, systèmes monétiques privés), ceux des établissements émetteurs de monnaie électronique et d'autres notamment de règlement-livraison de titres, de traitement de transactions monétiques interbancaires et de transfert rapide d'argent gérés par des acteurs privés.

Toutefois, la CEDEAO dispose d'une multitude de systèmes de paiement et de règlement non interconnectés qui font que les pays membres rencontrent des difficultés lors des transactions commerciales et financières. En outre, le système financier de la région est

caractérisé par une multitude de banques et de compagnies d'assurance ainsi que cinq (5) bourses non connectées.

- **Avantages du système de paiement et de règlement de la CEDEAO**

L'interconnexion des systèmes de paiement et de règlement au sein de la CEDEAO devrait en priorité être réalisée bien avant le lancement de la monnaie unique⁴. Selon l'AMAO, la mise en œuvre de ce projet profitera à plus de 350 millions d'habitants et permettra d'engendrer des économies d'environ 400 millions de dollars US sur une période de cinq (5) ans. Le projet pourrait renforcer le développement du marché financier et améliorer le mécanisme de transmission et l'efficacité de la politique monétaire. Il contribuerait également à promouvoir l'inclusion financière dans une région où les indicateurs de solidité bancaire sont faibles. Par ailleurs, outre l'objectif de stabilité des prix, la mise en œuvre du projet devrait permettre aux banques centrales de renforcer la stabilité des systèmes financiers.

- **État de mise en œuvre de l'EPSS**

Un cadre juridique et réglementaire sur les systèmes de paiement a été approuvé, en juillet 2022, par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement sous forme d'Acte additionnel. Cette décision vise à favoriser la création d'un environnement propice aux paiements transfrontaliers dans la Communauté. Par ailleurs, en février 2023 le Comité des Gouverneurs a approuvé les critères de sélection de l'institution qui va accueillir les infrastructures du système de paiement et de règlement (EPSS). En octobre 2023, l'AMAO a organisé avec les Comités Technologie et Règle/Opérations sur les rôles et responsabilités de l'institution qui sera retenue. L'identification de l'institution d'hébergement des infrastructures de l'EPSS est prévue au plus tard, en fin mars 2024.

En outre, il convient de souligner que l'EPSS a deux composantes que sont :

- ECO-SRPI, dont le coût total d'hébergement et de gestion est estimé à 10,2 millions de dollars US,
- et ECO-RBTR, avec un coût total de 10,1 millions de dollars US pour l'hébergement et la gestion.



⁴ Voir Rapport de convergence février 2024 de l'AMAO,

TEXTES COMMUNAUTAIRES

Au titre des agréments au Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO, cinq (05) décisions ont été prises (dont une (01) rectificative) pour 10 entreprises et 48 produits au premier trimestre 2024 (cf. tableau).

Tableau : Décisions d'agrément au Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO au titre du 1^{er} trimestre 2024

DATE	DÉCISIONS	ENTREPRISES	NOMENCLATURE ET PRODUITS	
18 janvier 2024	1	NOUVELLE MINOTERIE AFRICAINE (NMA) S.A	-2309 90 10 00 : aliment pour bétail -2309 90 10 00 : aliment pour volaille	
		METAL SEN S.A.	-7214 99 00 00 : fer à béton (fer 8, fer10, fer12, fer14, fer16, fer20, fer25)	
23 janvier 2024	2 : (Décision n°02/2024/dri/mdipmi du 23 janvier 2024 portant rectification de la décision n°05/2011/di/mmiapme du 27 juin 2011)	SOCIETE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE ET DIVERS (SIAD SARL) BP 4180 DAKAR SENEGAL	-2202 10 00 00 : citrus punch (orange, mandarine, citron) -2202 10 00 00 : punch mangue (mangue)	
06 février 2024	3	PLASTI-FOOD INDUSTRIES DU SENEGAL (P.F.I.S) S.A.R.L	3923 29 00 00 : sacs plastiques PFIS	
		SYMBIOSE INTERNATIONALE S.A.R.L	1904 90 00 00 : chips chocolat, chips fromage, chips ketchup, chips lait, chips épices, chips gingembre, chips pomme de terre 21 03 90 99 00 : purée de piment ; moutarde 2209 00 10 00 : vinaigre d'alcool blanc 6° ; vinaigre d'alcool coloré 6° 2501 00 20 00 : sel raffiné iodé	
13 février 2024	4	SOCIETE HARMONIEUSE D'ALUMINIUM « HARMALU » DU SENEGAL S.A.R.L	7604 10 00 00 : barres et profilés en aluminium non allié. 7604 21 00 00 : barres et profilés creux en alliages d'aluminium 7610 90 00 00 : autres barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.	
		SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES SENEGAL S.A. (SAH SN SA)	9619.00.21.00 : couches pour bébé 4818.20.00.00 : mouchoirs essuie tout 4818.30.00.00 : serviette de table	
		NESTLE SENEGAL S.A.	2103.90.91.00 : maggi mameun épices mass	
		WELY JUS S.A	2009.41.90.00 : n'wely juice ananas 2009.90.90.00 : n'wely juice ananas coco 2009.89.39.00 : n'wely juice mangue 2009.89.19.00 : n'wely juice goyave 2009.90.90.00 : n'wely juice cocktail	
		20 février 2024	5	NUTRALINE S.A.

Les bienfaits du « Thièpp » (vétiver)



Le vétiver ou *vétiveria* en latin est également appelé « Thièpp » en langue wolof. Il est planté dans les zones arides en raison de sa capacité à retenir l'eau, à renforcer et à assainir les sols.

Le vétiver est retrouvé dans la plupart des pays de la sous-région (Mali, Burkina, Côte d'Ivoire, Niger, Nigéria, etc.). Ses racines regorgent également de multiples propriétés. En effet, d'après une naturopathe⁵, le « thièpp » est dépuratif, anti-inflammatoire, antiseptique, relaxant et agit contre les odeurs corporelles. Selon elle, le vétiver également appelé « plante de la femme » renferme des propriétés apaisantes contre le stress, l'anxiété, les douleurs, la fièvre.

⁵ <https://www.martinique.franceantilles.fr/actualite/vielocale/le-vetiver-une-mine-de-vertus-977753.php>

Consommé en infusion chaude ou froide, le vétiver diminue les crampes, les aigreurs d'estomac, la fièvre, les douleurs menstruelles grâce à ses propriétés qui stimulent le flux sanguin au niveau de l'utérus. Il dispose de bienfaits antiseptiques, tonifiant⁶ et relaxant.

En Afrique de l'Ouest, le vétiver est utilisé par les femmes au quotidien pour se parfumer, embellir leurs peaux et renforcer leur hygiène intime. Elles consomment également le vétiver en raison de ses effets contre les inconforts (les nausées, les maux de tête, les problèmes digestifs, douleurs de dos etc.)⁷.

Par ailleurs, en Asie, la racine de vétiver est prisée en raison de ses effets contre les morsures d'animaux, les piqûres d'insectes, les varices, etc.



⁶ <https://www.lehangar212.com/secret-racine-vetive/>

⁷ Ghedira, K., & Goetz, P. (2015). Vétiver: *Vetiveria zizanioides* (L.) Nash (Poaceae). *Phytothérapie*, 13(3), 193-196.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



Cellule de Suivi de l'Intégration